

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18H30

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h13, M. CARRASCO José à partir de 18h37, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LAMY Gérard, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme BLONDEAU Isabelle jusque 19h13, M. CARRASCO José jusque 18h37, M. GILLOT Jean-Pierre, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël.

Pouvoirs : Mme BLONDEAU Isabelle à Mme KONATÉ MARTIN Catherine jusque 19h13, M. CARRASCO José à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusque 18h37, M. GILLOT Jean-Pierre à Mme BILLOIR Suzanne, M. LERICHE Bruno à M. CALMELS Daniel, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LAMY Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BILLOIR Suzanne.

Le procès-verbal de la séance du 04/10/2021 est adopté à l'unanimité.
Arrivée de Monsieur José CARRASCO.

Le point n°38 est ajourné en l'absence des éléments nécessaires à la prise de délibération.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal par délibération n°2020-099 en date du 07/09/2020 :

2021-121	Décision du Maire : bail - convention d'occupation précaire		
N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2021-122	Consorts RUELLE	AI 86	259 m ²
2021-123	Mme ZIOLKOWSKI	ZL 10	334 m ²
		AO 65	564 m ²
		AO 71	103 m ²
		AO 72	434 m ²
		AO 73	243 m ²
		AO 74	351 m ²
		ZL 9	339 m ²
2021-124	IN VESTISS France	AH 211	252 m ²
2021-125	Mr et Mme SAILLIOT	AC 268	149 m ²
2021-126	Consorts MOREL	AD 132	272 m ²
2021-127	Consorts BEDER	AK 66	570 m ²

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

1 – Trophée de la Ville 2021 – Délibération n° 2021-128

Le trophée a été mis en place en 1990, il sera demandé des propositions pour le choix de l'année 2021 et le lauréat sera désigné suivant les propositions faites par les membres du Conseil Municipal. "Le Trophée de la Ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT" est destiné à récompenser chaque année l'association qui, au cours de l'année passée, aura le plus contribué au développement de la vie associative par son allant, son organisation, son essor, son expression à l'extérieur et qui aura ainsi contribué à faire connaître encore plus notre ville.

Toutes associations locales répertoriées comme telles sont parties prenantes quelle que soit leur nature : sportives, musicales, culturelles, d'expression corporelle, environnement, de quartier, écologie, d'animation culturelle etc...

Le Trophée personnalisé par un ouvrage d'art sera attribué chaque année à l'occasion des vœux du Maire. Il restera la propriété de l'association désignée, pendant 1 an.

Parallèlement, cette association recevra une coupe de la Ville qui restera sa propriété pour pérenniser le souvenir de la remise du Trophée.

Une subvention sera inscrite au Budget Primitif. Elle était de 223 € l'année précédente.

Palmarès :

1989 : La Résonnante	2000 : Tennis de table	2011 : Club Volley Ball
1990 : Club Léo Lagrange	2001 : Club de Pétanque	2012 : Club Gym Tonic
1991 : Cyclos du Saussoy	2002 : Sté Chasse Dreslincourt	2013 : Club QI GONG ZEN
1992 : USR Football	2003 : Restos du Coeur	2014 : Ribécourt Escalade Montagne
1993 : Club Zamattio	2004 : Club de Judo	2015 : Ass Palettes et Pinceaux
1994 : USR Volley Ball	2005 : Club de tennis	2016 : La Résonnante
1995 : Comité des Cheveux Blancs	2006 : Club de boxe française	2017 : Club Zamattio
1996 : Club Karaté Shotokan	2007 : Club Aéromodélisme	2018 : Les amis de l'école J.Hochet
1997 : Diabolo Flip Fléchettes	2008 : U.S.R. Football	2019 : Fèves Collector et Plus
1998 : La Boule Ferrée	2009 : Club Aikido Bujin Kan	2020 : Les randonneurs du Saussoy
1999 : Amicale de la Grérie	2010 : Club Badminton	

Sur proposition de M. CALMELS, adjoint au sport, le Trophée de la Ville 2021 est attribué à l'association RAS (Raquel Association Sportive).

VOTE = 26 voix POUR (majorité) 1 Abstention

II – FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : Mme BALITOUT

La commission des finances, réunie en sa séance du 2 décembre 2021, a émis un avis favorable à l'ensemble des points suivants :

PERSONNEL

2 – Prime annuelle 2022 – Délibération n°2021-129

Il est proposé de renouveler pour l'année 2022 la prime annuelle attribuée au personnel communal. Son montant sera de 791.21 € pour un emploi à temps complet et sera versée en 2 fois.

En application de la législation, elle ne bénéficie plus depuis 1998 d'un pourcentage annuel d'augmentation.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

3 – Création de deux postes au 01/01/2022 – Délibération n°2021-130

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Afin de renforcer les effectifs des Services Techniques, il est proposé de créer à compter du 01/01/2022 un poste d'adjoint technique territorial à raison de 35.00 heures hebdomadaires.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Afin de renforcer les effectifs au service Etat Civil, il est proposé de créer à compter du 01/01/2022, un poste d'adjoint administratif territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4 – Création d'un poste au 01/03/2022 – Délibération n°2021-131

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Afin de piloter le service Entretien, il est proposé de créer à compter du 01/03/2022, un poste d'adjoint technique territorial, à raison de 30.00 heures hebdomadaires

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5 – Augmentation temps d'emploi – Création et suppression de poste – Délibération n°2021-132

Dans le but de régulariser le temps de travail d'un adjoint technique territorial à la restauration scolaire, il est proposé d'augmenter le temps de travail de celui-ci à compter du 01/01/2022, par la création / suppression de poste :

- Création de poste : Adjoint technique territorial, à raison de 35.00 heures hebdomadaires travaillant à la fois à la restauration scolaire et au Centre Yves Montand
- Suppression de poste : Adjoint technique territorial, à raison de 9.27 heures hebdomadaires à la restauration scolaire

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

6 – Mise à jour du tableau des effectifs – Délibération n°2021-133

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/01/2022 AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	3	35 h dont 2 non pourvu
Rédacteur Principal 1ère classe	4	35 h dont 2 non pourvu
Rédacteur Principal 2ème classe	1	non pourvu
Rédacteur	2	35 h dont 1 non pourvu
Adjoint Administratif principal 1ère classe	3	35 h dont 1 TP
Adjoint Administratif principal 2ème classe	6	35 h
Adjoint Administratif	2	35 h dont 1 non pourvu
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur	1	35 h non pourvu
Technicien principal 2ème classe	1	35 h non pourvu
Technicien	1	35 h non pourvu
Agent de Maîtrise principal	6	35 h dont 1 non pourvu
Agent de Maîtrise	3	35 h dont 1 non pourvu
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	30 h
Adjoint Technique Principal 2ème classe	5	35 h dont 1 non pourvu
	1	30 h
	1	28,67 h
	2	26,27 h
	1	25,00 h
	1	21,30 h
	1	20 h

	18	35 h dont 1 non pourvu
	1	33,84 h
	1	30 h
	1	26,72 h
	1	26,27 h
	1	25,10 h
	1	23,53 h
	1	22,50 h
	1	21,73 h
	1	21 h non pourvu
	1	20 h
	1	19,45 h
	1	16,03 h non pourvu
	1	14,45 h
	1	6,27 h
	2	3,67 h
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h non pourvu
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint du Patrimoine	2	35 h
FILIÈRE SOCIALE		
Éducateur de Jeunes Enfants	1	35 h
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	3	35 h dont 2 non pourvus
ATSEM Principal 2ème classe	1	35 h
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de Service Principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier Chef Principal	2	35 h
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur Principal 1ère classe	1	35 h
Animateur Principal 2ème classe	1	35 h à TP
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	4	35 h
Adjoint d'Animation	3	35 h
	105	(dont 19 non pourvus)

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

7 – Lignes Directrices de Gestion - Information

La loi 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, oblige toutes les collectivités à définir des lignes directrices de gestion. Ces dernières ont deux objectifs :

- Définir le cadre à l'intérieur duquel les autorités territoriales prendront leurs décisions en matière de ressources humaines,
- Apporter une visibilité aux agent.es sur les orientations et les priorités de chaque employeur ainsi que sur les perspectives de carrière.

Elles sont établies par arrêté pour une durée maximale de 6 ans, après avis du comité technique.

Les lignes directrices de gestion ont été présentées au comité technique du 13 décembre 2021.

FINANCES

Rapporteur : Mme BALITOUT

8 – Décision modificative n°02 – Budget communal - Délibération n°2021-134

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
2116	Reprise concession cimetièrre	30 000,00 €	6 000,00 €	31 000,00 €	Plus élevé que prévu
2116	OP458/CI Columbarium	22 000,00 €	-22 000,00 €	0,00 €	Transfert crédits au 21316 - changement imputation
21316	OP458/CI Columbarium	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	Transfert crédits du 2116 - changement imputation
21318	OP110/AG1 DPU 489 ZAC de la Grèrie + installation alarme	335 320,00 €	2 400,00 €	337 720,00 €	
21318	OP123/ Porte stade foot	0,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	Non prévu au BP
2183	OP110/AG1Fauteuils travail mairie	0,00 €	750,00 €	750,00 €	Non prévu au BP
2184	Aménagement cuisine restauration scolaire	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	Non prévu au BP
2188	OP112/E1Machine à laver + sèche-linge école A. Briand	0,00 €	4 100,00 €	4 100,00 €	Non prévu au BP
2188	OP112/E3 Equipement école J. Hochet - jeux maternelle	454,00 €	400,00 €	854,00 €	Plus élevé que prévu
2188	OP112/E4 Equipement écol H. Michel - TBI	618,00 €	100,00 €	718,00 €	Plus élevé que prévu
2188	OP116/ST Carotteuse	0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	Non prévu au BP
2188	OP201/AG8 Main courante église	0,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	Non prévu au BP
2188	OP301/FETES Table et bancs manif + rack	5 830,00 €	7 000,00 €	12 830,00 €	Plus élevé que prévu
2188	OP348/PI Remplacement poteaux incendie	0,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	Non prévu au BP
21318	S1 Travaux en régie vestiaire salle L. Paul	0,00 €	47 000,00 €	47 000,00 €	Non prévu au BP
21318	AG10 travaux en régie aménagement 489 ZAC de la Grèrie	0,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	Non prévu au BP
21311	OP110/AG1 menuiserie mairie	162 160,00 €	-60 650,00 €	106 510,00 €	
			96 000,00 €		

RECETTES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 02	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	717 932,00 €	96 000,00 €	813 932,00 €
			96 000,00 €	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 02	TOTAL
023	Virement à la section d'investissement	717 932,00 €	96 000,00 €	813 932,00 €
			96 000,00 €	

RECETTES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
722	S1 Travaux en régie vestiaire salle L. Paul	0,00 €	47 000,00 €	47 000,00 €	Non prévu au BP
722	AG10 travaux en régie aménagement 489 ZAC de la Grérie	0,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	Non prévu au BP
			96 000,00 €		

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9 – ICNE 2021 – Délibération n°2021-135

Le montant des intérêts courus non échus en 2021 qui seront payés en 2022 s'élève à 38 769,06 €. Conformément à l'instruction de la M14 qui oblige le rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice concerné, les écritures internes suivantes devront être passées pour ce même montant à l'article 66112 :

- un mandat sur l'exercice 2021,
- un mandat annulatif sur l'exercice 2022 ;

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10 – Mise au rebus – Délibération n°2021-136

Suite au recensement de l'actif de la commune et en concordance avec l'actif de la trésorerie, il est nécessaire de sortir du patrimoine les biens qui ont été mis à la réforme.

Les biens listés ci-dessous, ont une valeur comptable nulle. Ils ne sont plus utilisés par les services de la commune et ne peuvent pas être vendus (biens cassés, vandalisés, volés...). Ils ont déjà été remplacés par des biens similaires.

Compte d'ac-quisition	N_° inventaire	Désignation	Date d'entrée	Valeur initiale	Total des amor-tissements réali-sés	Valeur nette comptable
2183	2008009	Chaise de travail accoudoirs Mairie	19/02/2008	273,79 €	273,79 €	- €
Total 2183				273,79 €	273,79 €	
2184	20050083	Fauteuil noir Mairie	07/12/2005	408,89 €	408,89 €	- €
2184	20060032	Siège de travail noir Mairie	07/06/2006	182,99 €	182,99 €	- €
Total 2184				591,88 €	591,88 €	
2188	2003-0069	jumelles eurolaser + trépied	18/11/2003	8 946,08 €	8 946,08 €	- €
2188	2009009	lave linge école du Voyeux	07/05/2009	694,00 €	694,00 €	- €
2188	20060029	lave linge école du Voyeux	04/07/2006	493,99 €	493,99 €	- €
2188	20070026	sapins synthétiques	05/01/2007	395,62 €	395,62 €	- €
2188	20070029	Corbeilles bleues et jaunes	21/06/2007	4 778,02 €	4 778,02 €	- €
2188	2010034	Corbeilles	25/05/2010	9 878,96 €	9 878,96 €	- €
2188	2003-0024	Panneaux route barrée	06/06/2003	510,07 €	510,07 €	- €
2188	2003-0045-01	Panneaux Débardage interdit	16/07/2003	173,22 €	173,22 €	- €
2188	2003-0045-03	Panneaux Débardage interdit	16/07/2003	173,21 €	173,21 €	- €
2188	2003-0045	Panneaux Débardage interdit	16/07/2003	173,22 €	173,22 €	- €
2188	2003-0013	panneaux handicapé	23/04/2003	917,75 €	917,75 €	- €
2188	2003-0014	panneaux attention verglas	23/04/2003	692,39 €	692,39 €	- €
2188	2003-0045-02	Panneaux Débardage interdit	16/07/2003	173,22 €	173,22 €	- €
2188	2003-0073	Panneaux B13/B21	10/12/2003	553,68 €	553,68 €	- €
2188	2003-0006	panneaux sortie d'usine	14/02/2003	1 133,28 €	1 133,28 €	- €
2188	19990039	aspirateur	01/01/1999	1 156,99 €	1 156,99 €	- €

2188	19990068	Panneau affichage	01/01/1999	883,47 €	883,47 €	- €
2188	19990011	Panneau information	01/01/1999	852,90 €	852,90 €	- €
2188	20000102	Electroménager maison de quartier	07/12/2000	1 815,97 €	1 815,97 €	- €
2188	20060001.03	Sapin synthétique	02/02/2006	131,00 €	131,00 €	- €
2188	20060001.02	Sapin spirale	02/02/2006	96,00 €	96,00 €	- €
2188	20060001.01	Sapin synthétique	02/02/2006	128,20 €	128,20 €	- €
2188	2003-0072-01	sapin magique	10/12/2003	520,26 €	520,26 €	- €
Total 2188				35 271,50 €	35 271,50 €	
Total des mises à la réforme				36 137,17 €	36 137,17 €	- €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 – Bail local situé au 489 ZAC de la Grérie – Délibération n°2021-137

Le conseil municipal du 14 juin 2021 a autorisé la location du local situé au 489 ZAC de la Grérie à Mme DESMAREST et son confrère, pour un loyer de 16 299,36 € par an, soit 1 358,28 € par mois pour 147 m².

Cependant, seule Mme DESMAREST sera locataire et pourra sous-louer après acceptation de notre part. De plus la superficie initialement estimée est finalement de 143 m².

La délibération initiale étant incorrecte, M. le Maire autorisé par arrêté la location du bien jusqu'à la décision du prochain conseil.

Il est donc proposé de louer le local à Mme DESMAREST pour un loyer de 1200€ par mois soit 14400€ par an, à partir du 1^{er} janvier 2022.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12 – Attribution marché assurances – Délibération n°2021-138

Arrivée de Mme BLONDEAU.

Les contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 Décembre 2021, la commune a confié à l'ADTO/SAO l'élaboration des marchés et l'analyse des offres. L'ADTO/SAO a fait l'analyse suivante :

- le lot 1 – Véhicules à moteur et risques annexes – prestation supplémentaire éventuelle (PSE) Bris de machine

Deux offres ont été faites :

- PILLIOT : offre de base à 4864,43 € HT et une note totale de 16,80
offre + PSE à 4864,83 € HT et une note totale de 16,80
- SMACL : offre de base à 5128,80 € HT et une note totale de 19,88
Offre + PSE à 5278,80 € HT et une note totale de 25,16

Il est proposé de retenir l'offre de la SMACL Base + PSE pour 5278,80€ HT soit 6334,56 € TTC.

- le lot 2 - Protection fonctionnelle des agents et des élus

Aucune offre n'a été faite. Nous avons donc la possibilité de faire une demande de devis en direct. La SMACL ayant fait la meilleure offre pour le lot1, nous lui avons demandé de faire un devis. La SMACL nous a fait offre pour 381,00 € HT soit 422,83 € TTC.

Le marché prendra effet au 01/01/2022 pour 4 ans.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13 – Amortissements : modification des durées – Délibération n°2021-139

Considérant l'utilisation et la durée de vie des biens inscrits en immobilisation, il est proposé de modifier le tableau des durées d'amortissement :

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement initiale	Durée d'amortissement proposée
Encyclopédies	5 ans	5 ans
Equipements garages et ateliers	15 ans	15 ans
Hi-fi, vidéo	5 ans	3 ans
Logiciels et formations	2 ans	3 ans
Matériels informatiques	3 ans	3 ans
Matériels classiques	10 ans	10 ans
Matériels espaces verts	5 ans	5 ans
Mobilier bureau et usage public	10 ans	10 ans
Mobilier scolaire	15 ans	10 ans
Véhicules neufs	5 ans	5 ans
Panneaux de signalisation	10 ans	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	5 ans	5 ans
Photocopieurs	5 ans	5 ans
Feux tricolores	20 ans	20 ans
Poteaux d'incendie	15 ans	15 ans
Autres installations de voirie	20 ans	15 ans
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visées à l'art. 121-7 du code de l'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Subvention d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans	5 ans
Subvention d'équipement versées à un organisme de droit public	15 ans	15 ans
Matériel bureau électrique ou électronique	5 ans	5 ans
coffre-fort	30 ans	30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	15 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans	20 ans
Equipements des cuisines	10 ans	10 ans
Equipements sportifs	10 ans	10 ans
plantations	15 ans	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	15 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	durée du contrat d'exploitation	durée du contrat d'exploitation
Construction sur sol d'autrui	durée du bail à construction	durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 ans	10 ans
Fonds de concours	15 ans	15 ans

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14 – Tarifs 2022 – Droits de place – Délibération n°2021-140

Sur un an, d'octobre 2020 à octobre 2021, les prix ont subi une hausse de 2,6%. Il est proposé de porter la hausse des tarifs communaux de 2 % dans leur ensemble. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion des régies par les différents services.

Désignation	Tarifs 2021	Tarifs 2022 +2%
<u>Droits de place sur les places publiques :</u>		
- Fête Foraine avril		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	Gratuit	Gratuit
· manège circulaire, forfait	Gratuit	Gratuit
· manège autre	Gratuit	Gratuit
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	26 €	27 €
- Fête Foraine juin		
	Gratuit	Gratuit
- Fête Foraine octobre		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	2,04 €	2,08 €
· manège circulaire, forfait	63,72+(0,82 x diamètre)	64,99+(0,84 x diamètre)
· manège autre	63,72+(0,82 x diamètre)	64,99+(0,84 x diamètre)
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	26 €	27 €
- caravane ou habitation mobile : forfait		
	26 €	27 €
- camion d'outillage ou assimilé : forfait		
	26 €	27 €
- cirque :		
- moins de 20 m de diamètre (par semaine avec branchements eau, électricité et consommation).	131 €	133 €
- 20 m de diamètre et plus (dito)	261 €	267 €
- Brocante d'octobre, le mètre linéaire		
· extérieurs	3,50 €	3,50 €
· professionnels	5,00 €	5,00 €
· habitants de la commune	2,50 €	2,50 €
- Marché de Noël, la table		
	10,00 €	10,00 €
- Fête du jardin		
le mètre linéaire	7,00 €	7,00 €

Il est proposé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs de la brocante, du marché de Noël et de la fête du jardin.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15 – Tarifs 2022 - Cimetières – Délibération n°2021-141

Il n'y a pas d'augmentation concernant le colombarium, le tarif étant basé sur le coût de revient.

Désignation	Tarifs 2021	Tarifs 2022 / +2%
<u>Concessions pour 50 ans</u>	459 €	469 €
30 ans	299 €	305 €
15 ans	161 €	164 €
<u>Colombarium 30 ans</u>	874 €	874 €
<u>Prestations diverses</u>		
· ouverture, fermeture	68 €	69 €
· plaque (non gravée)	72 €	73 €
· jardin du souvenir	67 €	68 €
· case d'attente commune	45 €	46 €
· caveau – la place	497 €	507 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16 – Tarifs 2022 – Location salles communales – Délibération n°2021-142

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE 10 X 15 DU CENTRE YVES MONTAND

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
* Associations de la Commune	386 €	Gratuit	255 €	191 €	148 €	126 €	Gratuit			
CC2V spectacles culturels										
CE et entreprises de la Commune	429 €	429 €	429 €	255 €	234 €	191 €	Gratuit			
Associations et entreprises extérieures	1 045 €	536 €	1 045 €	1 045 €	556 €	513 €	598 €	318 €		
Organismes de formation									215 €	
Particuliers de la Commune	/	/	255 €	/	/	211 €	124 €	/		
Autres particuliers	/	/	1 045 €	/	/	631 €	587 €	/		

Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00

Suppléments : Cuisine =

66 €

Installation la veille (2 h 00) :

33 €

pour RIBECOURT et les extérieures

Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

SALLE 35 X 20

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOT O	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
*Associations de la Commune	429 €	gratuit	343 €	211 €	174 €	211 €	gratuit	gratuit		
CC2V spectacles culturels C.E et entreprises de la Commune	536 €	536 €	470 €	321 €	211 €	255 €	gratuit	gratuit		

Le prix de la location est divisée par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 H au Samedi 9 H. Supplément CUISINE : 127 €

Installation la veille (2 h 00) : 33 € pour RIBECOURT et les extérieurs

Possibilité utilisation SONO : 223 € supplément si fonctionnement par un agent communal : 24 €

SALLE 15 X 15	N'est louée qu'à titre exceptionnel sur proposition du Comité de Gestion et par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122.22 du C.G.C.T.
----------------------	--

SALLE 10 X 08

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOT O	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
Associations de la Commune	126 €	109 €	173 €	109 €	109 €	126 €	gratuit			
Comité d'Etablissement commune	173 €	160 €	211 €	173 €	160 €	173 €	gratuit			
C.E. et Associations extérieures	418 €	211 €	418 €	266 €	266 €	243 €	120 €			
Particuliers de la commune	pas prévu	pas prévu	173 €	0 €	pas prévu	126 €	65 €			
Autres particuliers	pas prévu	pas prévu	431 €	0 €	pas prévu	418 €	208 €			
Organismes de formation									126 €	

Installation la veille (2 h 00) : 33 € pour RIBECOURT et les extérieurs

Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

(cela s'applique soit pour la 35X20 ou la salle Baticle°

Supplément CUISINE : 66 €

Utilisation des nappes : 12 € / nappe seront facturés

Salle 173, rue de Paris

Organismes de formation	Journée
Tout organisme	103 €

TARIFS LOCATION DE LA SALLE MAURICE BATICLE

Salle 126 m² - 8,67 x 14,56

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
* Associations de la Commune CC2V spectacles culturels	378 €	Gratuit	250 €	187 €	145 €	123 €	Gratuit			
CE et entreprises de la Commune	420 €	420 €	420 €	250 €	229 €	187 €	Gratuit			
Associations et entreprises extérieures	1 025 €	526 €	1 025 €	1 025 €	545 €	503 €	586 €	311 €		
Organismes de formation									211 €	
Particuliers de la Commune	/	/	250 €	/	/	207 €	122 €	/		
Autres particuliers	/	/	1 025 €	/	/	618 €	575 €	/		

Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00

Suppléments : Cuisine = 64 €

Installation la veille (2 h 00) : 33 € pour RIBECOURT et les extérieurs

Salle 6 x 4

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
Associations de la Commune Comité d'établissement CE et Associations extérieures Organismes de formation	Supplément de	44 €	lorsque cette petite salle sera louée avec la grande.						101 €	
Particuliers de la Commune Autres particuliers	Hormis ce cas, gratuité totale.									

Arrhes à exiger pour la salle = 50 % * Ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons (cela s'applique soit pour la 35x20 soit pour la salle Baticle)

Pour l'ensemble des salles, les agents communaux, les élus et les associations de la commune ont le droit à une location gratuite par an.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

17 – Tarifs 2022 – Prêt de matériel – Délibération n°2021-143

Désignation	Tarifs 2021	Tarifs 2022 / +2%
Table	8,1 €	8,3 €
Banc	2,4 €	2,5 €
Chaise	0,6 €	0,6 €
Barnum	23,1 €	23,6 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

18 – Tarifs 2022 – Info locale – Délibération n°2021-144

En raison de la situation économique, il n'a pas été prévu d'augmentation pour les tarifs de "l'info locale" en 2021. Cette année il est proposé une hausse de 2%.

Taille des encarts	Tarifs 2021	Tarifs 2022
1/8 page	103 €	105 €
¼ page	187 €	191 €
½ page	250 €	255 €
1 page	378 €	386 €

Pour les années où 3 parutions sont prévues, les entreprises qui choisiront d'insérer un encart publicitaire dans chacune de nos revues, le dernier encart publicitaire de l'année sera facturé moitié prix.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19 – Tarifs 2022 - Médiathèque – Délibération n°2021-145

Il est proposé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs de la médiathèque.

Sur présentation des pièces justificatives inhérentes à la situation	Tarifs réduits	Adultes	Adultes résidant hors Ribécourt-Dreslincourt
	- <u>Tarif jeunesse</u> : jeune résidant à Ribécourt-Dreslincourt de moins de 16 ans - <u>jeune résidant à Ribécourt-Dreslincourt</u> : de 16 à 25 ans si sans emploi ou apprenti ou salarié non imposable ou étudiant - <u>jeune résidant hors Ribécourt-Dreslincourt dont un membre du foyer travaille sur la commune</u> - <u>adulte demandeur d'emploi ou handicapé ou non imposable résidant à Ribécourt-Dreslincourt</u>	- résidant à Ribécourt-Dreslincourt - adulte résidant hors Ribécourt-Dreslincourt dont un membre du foyer travaille à Ribécourt-Dreslincourt	
Adhésion livres	1,00 €	5,00 €	7,50 €
Adhésion livres et multimédia	2,00 €	10,00 €	14,50 €
Vente de livre		0,50 €	
Rachat cartes perdues ou détériorées		5,00 €	
Coût copie et impression A4 noir et blanc		0,20 €	

Coût copie et impression A3 noir et blanc	0.40 €
Coût copie et impression A4 couleur	0.40 €
Coût copie et impression A3 couleur	0.80 €
Non-retour des documents	30€ forfaitaire ou valeur d'achat si supérieur à 30€

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

20 – Tarifs 2022 – Manifestations culturelles – Délibération n°2021-146

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des manifestations culturelles.

<u>Tarifs des boissons et restauration pour les manifestations organisées par les affaires culturelles</u>	Tarifs 2021	Tarifs 2022
. boissons	1,50 €	1,50 €
. Boissons non alcoolisées au verre	0,50 €	0,50 €
. bière pression	2,50 €	2,50 €
. bouteille d'eau 33 cl	0,50 €	0,50 €
. café	1,00 €	1,00 €
. vin chaud	1,00 €	1,00 €
. chocolat	1,00 €	1,00 €
. verre de vin rosé, rouge ou blanc	1,00 €	1,00 €
. coupe de champagne	3,00 €	3,00 €
. bouteille de vin rosé, rouge ou blanc	6,00 €	6,00 €
. bouteille de champagne	20,00 €	20,00 €
. barquette frites	2,00 €	2,00 €
. barquette frites avec 1 saucisse ou 1 merguez	3,00 €	3,00 €
. américain avec saucisse ou merguez	3,50 €	3,50 €
. sandwich saucisse, merguez	2,00 €	2,00 €
. supplément saucisse ou merguez	0,50 €	0,50 €
. repas 14 juillet (boisson non comprise, entrée, plat principal, fromage, dessert)	10,00 €	10,00 €
. repas enfant 14 juillet (entrée, chipolata ou merguez frites, dessert)	5,00 €	5,00 €
. moules frites, fromage	10,00 €	10,00 €
. frites saucisses, fromage	5,00 €	5,00 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

21 – Indemnités de sinistre salle L. Paul – Délibération n°2021-147

Une classe du collège de Marly a dégradé une porte à la salle L. Paul.

Le coût de la remise en état s'élève à 1 116,15 € (Porte neuve avec serrure et peinture pour 810 € + Coût de la main d'œuvre mairie 306.15 €).

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

III – SPORT

Rapporteur : M. CALMELS

22 – Patinoire - Information

Chaque année, les services techniques de la Commune installent sur la Place de la République une patinoire afin d'offrir aux administrés un moment de partage et de convivialité pendant les vacances de Noël. En conséquence, celle-ci sera ouverte du samedi 18 décembre au 30 décembre inclus de 14H00 à 19H00.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour les + de 12 ans et la carte d'identité sera demandée. Ces éléments seront vérifiés par la police municipale. Des bracelets seront donnés afin de ne pas revérifier le pass si les patineurs viennent plusieurs fois dans l'après-midi. La proposition a été validée par la commission sport réunie le 15 novembre dernier.

L'accès à la patinoire sera bloqué par des barrières ; le chalet crêpes et le manège se trouveront à l'intérieur de l'enceinte.

M. CALMELS fait la synthèse pour les créneaux de permanence des élus.

23 – Convention prêt de salle à l'ACST – Information

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

Par courrier en date du 30/11/2021, l'association culturelle et sportive de Tracy le Mont a sollicité de la Commune, la mise à disposition d'un local afin de lui permettre de continuer à organiser des cours de karaté.

En effet, la Commune de Tracy le Mont entame prochainement des travaux de réhabilitation de sa salle communale et le complexe sportif de la Commune de Choisy au Bac a subi un incendie, empêchant par là même à l'Association de poursuivre ses activités.

Dans ces conditions, le Maire a autorisé la mise en à disposition de la salle 15x15 du Centre Yves Montand pour une durée d'un an. Celle-ci intervient, en application de la tarification votée par le Conseil, à titre gratuit.

IV – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme KONATÉ-MARTIN

La commission, réunie le 29 novembre 2021, a émis un avis favorable à l'ensemble des points suivants :

24 -Bilan octobre rose - Information

Fin septembre, 14 tirelires ont été distribuées (Pharmacies, coiffeurs, boucherie, boulangeries, fleuriste, Bar-Tabac-PMU Le Rallye, Le cabinet des sage-femmes et diététiciennes, la Médiathèque et la Mairie). Celles-ci ont été récupérées début novembre et le montant total des dons s'élèvent à 487,43 €. Nous remercions très sincèrement les commerçants et les professionnels pour leur implication ainsi que les généreux donateurs. Cette somme sera remise, par chèque, à l'ordre de la ligue contre le cancer au comité de l'Oise à BEAUVAIS, si possible, aux vœux du Maire.

Nous remercions aussi l'Impro, la Maison De Quartier, et les bénévoles qui ont fabriqué des rubans roses pour l'occasion ainsi que des tirelires.

Concernant le stand octobre rose sur la brocante du dimanche 3 octobre 2021, malheureusement, comme et à cause du temps, celui-ci est tombé à l'eau... Pour la marche organisée le jour de la brocante par les marcheurs du Saussoy (nous remercions Daniel BONNEAU pour son implication), 10 personnes ont courageusement bravé la pluie et marché pour la cause.

Un ruban rose fixé sur la Mairie a brillé chaque soir sur la Commune durant le mois d'octobre.

Pour 2022 :

Vu que le stand sur la brocante n'a pas pu voir le jour dans son ensemble, nous avons à disposition de nombreux dépliants, flyers, affiches, kits....

Les sage-femmes se proposent d'intervenir sur le stand de la brocante pour faire une information sur le cancer du sein.

Un kit d'illumination de la Mairie en rose est envisagé en location pour le mois d'octobre. Celui-ci sera installé et démonté par l'entreprise de location. Son coût est de 1550,00 € TTC et sera pris en charge sur le Budget environnement, cadre de vie.

25 – ALSH – Bilan Toussaint 2021 - Information

110 enfants ont participé au centre soit 30 enfants de plus que l'ALSH d'octobre 2020.

Les enfants ont été divisés en 4 groupes : 3/5 ans, 6/7 ans, 8/9 ans et 10/13 ans.

Ceci dans le but de :

- Respecter le protocole sanitaire mis en place
- Permettre la circulation dans les salles
- Faciliter la gestion des enfants par les animateurs
- Réaliser les activités adaptées aux enfants

Le thème du centre : **Astérix, aux jeux olympiques !**

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème :

- ✚ **Activités manuelles** : Créa vide poche, créa épée d'Astérix, pots des héros, photo de vainqueurs, menhir, pixel art, bouclier, perles à repasser...
- ✚ **Activités sportives en extérieur** : Thèque, tournois sportif, entraînement des gaulois, la course à la flamme olympique, ...
- ✚ **Activités culinaires** : Sablés, gâteaux des gaulois, crêpes...
- ✚ **Petits et grands jeux** : A la recherche de Jules César, la BD dans tous ses états, retrouveront-ils la flemme olympique, dans la forêt des druides, entraînement des romains, la balle aux gaulois, Astérix aux jeux olympiques ...

Toutes les sorties et initiations proposées ont été adaptés à chaque tranche d'âge

	Sorties réalisées et intervenants	Agés
Semaine 1	Piscine - La Bulle Saint-Quentin	3/5 ans 6/7 ans
	Initiation Escalade - Association Ribécourt-Dreslincourt	8/9 ans
	Initiation Judo – Association Ribécourt-Dreslincourt	6/7 ans
	Piscine – Center Parcs Chamouille	8/9 ans 10/13 ans
	Initiation baby escrime - Compiègne	3/5 ans
	Initiation boxe – Compiègne	10/13 ans
Semaine 2	Initiation sports innovants – Alain Pollin	8/9 ans
	Parc Astérix	Pour tous
	Repas Le frioul	Pour tous

Bilan : Les sorties, activités manuelles, jeux et grands jeux proposés durant cet accueil de loisirs ont remporté un franc succès auprès des enfants, mais aussi des parents.

26 – Maison de Quartier – Bilan Toussaint 2021- Information

La session de la Toussaint 2021 s'est déroulée du lundi 25 Octobre au vendredi 05 novembre.

Fréquentation de la structure :

Tranche d'âges	Nombre de participants
6/10	13
11/17	15
total	28

La Maison de Quartier a proposé divers animations, ateliers, sorties et séjour.

- **Cinéma Paradiso**: “Le Lion et le Loup” et “Le Trésor du Petit Nicolas”.
- **Pasta Party et Course à Obstacles 14/18 sur le site de Thiescourt.**
- **Journée Animations sportives et Kin Ball** avec un intervenant spécialisé Sport Innovants.
- **Ateliers Cuisine** : Muffins / repas complet du 05/11
- **Grands Jeux** : Time's Up et Code Names.
- **Atelier Créatifs** : Sacs Halloween / Tirelires en découpatch
- **Séjour Futuroscope** : 3 jours / 2 nuits. 2 journées complètes dans le Parc, une soirée « Spectacle Nocturne » 2 nuitées à l'hôtel du Futuroscope en Pension Complète.

Actions réalisées et à venir depuis septembre 2021

- **L'aide aux devoirs** : En raison de la crise sanitaire, il a été convenu que le périscolaire du soir de l'école Hubert Michel serait à nouveau proposé dans les locaux de la maison de quartier. Cependant, il a été impossible de maintenir ce dispositif dans la structure vu le nombre de maternels. Le périscolaire du soir a donc repris dans les locaux de base et le dispositif Aide aux devoirs a pu être proposé dès octobre. Après 1 an et demi d'arrêt et une reprise « surprise » après la rentrée, reprise en douceur.
- **Semaine Bleue** : préparation/décoration des tables pour accueillir les aînés ; nous espérons que cela leur a plu.
- **Programme Sport à l'Ecole** : le projet est défini avec les directrices des écoles Hubert Michel et Jean Hochet. L'équipe de la maison de quartier qui tient à participer à la valorisation des jeunes par le sport directement en milieu scolaire intervient sur ces 2 propositions : **Savoir Rouler à Vélo** et **Course longue**. Les séances ont débuté le lundi 8 novembre, toutes les classes primaires de ces deux écoles participent. La programmation des classes de l'école Aristide Briand est à venir.
- **Octobre Rose** : La maison de quartier a participé à cette action en confectionnant les tirelires mises à disposition chez les commerçants pendant le mois d'Octobre ainsi qu'en réalisant les « rubans roses » proposés sur le stand lors de la brocante.

- **Noël** : Le traditionnel spectacle sera offert à la population le vendredi 10 décembre au centre Yves Montand. Il s'agit de « **l'Atelier du Père Noël** ». Cette année le spectacle sera suivi d'une prestation de 30 min avec apparition du Père Noël, photo Booth avec trône.
- **Marché de Noël** : Participation de la structure au profit d'une association venant en aide aux enfants hospitalisés : **CKDB**. Les enfants confectionnent en ce moment même des Bombes de Bain, objet de cette vente.
- **Vacances de Noël** : Une semaine d'ouverture avec une sortie familiale, des ateliers et animations au programme.

27 – Maison de Quartier – Tarif sortie familiale à Chantilly – Délibération n°2021-148

Dans le cadre des animations 2021 de la Maison de Quartier, une participation financière sera demandée aux familles pour une sortie à Chantilly prévue le 20 décembre 2021, avec spectacle équestre et visite du musée et des écuries.

Il est proposé le tarif suivant : 10.00€/ adulte et 6.00€/ enfant.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

28 – Engagement de signature de la CTG 2022 – Délibération n°2021-149

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CAF déploie sur l'ensemble du territoire un nouveau cadre partenarial, en remplacement des contrats enfance jeunesse (CEJ), par l'élaboration de Conventions Territoriales Globales (CTG).

L'objectif est de formaliser un engagement politique plus lisible afin de maintenir et développer les services et équipements à destination des familles.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Mme BLONDEAU

La commission, réunie le 19 novembre 2021, a émis un avis favorable à l'ensemble des points suivants :

29 – Rapport annuel des déchets ménagers 2020 – Délibération n°2021-150

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres de la Communauté de Communes des deux Vallées à leur Conseil Municipal.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

30 – Fête du jardin 2022 – Information

La prochaine fête du jardin se déroulera le samedi 30 avril 2022 et dimanche 1^{er} mai 2022 dans le parc du lycée horticole et sera organisée en collaboration avec ce dernier.

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

La commission, réunie le 10 novembre 2021, a émis un avis favorable à l'ensemble des points suivants :

31 – Restauration Municipale – Tarifs 2022 – Délibération n°2021-151

Les tarifs de la restauration municipale sont augmentés chaque année de 1 %. Le prix du repas de 2021 était le suivant :

Tarifs 2021			Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources mensuelles €			1 enfant à charge	2 enfants et +	1 enfants ext	2 enfants
0	à	1083	2,53	1,91	3,16	2,37
1084	à	1193	2,81	2,12	3,44	2,63
1194	à	1300	3,07	2,28	3,80	2,89
1301	à	1408	3,31	2,45	4,10	3,13
1409	à	1514	3,54	2,70	4,41	3,35
1515	à	1622	3,85	2,88	4,76	3,58
1623 et plus			5,11	3,85	6,31	4,83
Réservation tardive			7,47			

La commission a voté une augmentation de 1%, le prix du repas pour 2022 serait comme suit :

Tarifs 2022			Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources mensuelles €			1 enfant à charge	2 enfants et +	1 enfants ext	2 enfants
0	à	1094	2,56	1,93	3,19	2,39
1095	à	1205	2,84	2,14	3,47	2,66
1206	à	1313	3,10	2,30	3,84	2,92
1314	à	1422	3,34	2,47	4,14	3,16
1423	à	1529	3,58	2,73	4,45	3,38
1530	à	1638	3,89	2,91	4,81	3,62
1639 et plus			5,16	3,89	6,37	4,88
Réservation tardive			7,54			

Le RM se calcule d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclaré divisés par 12 mois).

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

32 – Spectacle et cinéma de Noël - Information

- **Cinéma de fin d'année - devis transport :**

Comme l'an passé, **chaque école** se verra attribuer **une salle**. Les 3 écoles ont fait le même choix « Encanto : la fantastique famille Madrigal » de Disney.

Compte-tenu des conditions sanitaires, le bus municipal transportant 57 personnes sera mis à contribution et quatre cars d'une entreprise extérieure sont donc nécessaires. Après des demandes de devis, l'offre la plus avantageuse économiquement est celle de TRANSDEV CAP avec 4 cars pour **500 € TTC**.

- **Spectacle des maternelles :**

Un spectacle sera offert le **jeudi 16 décembre** à la salle Maurice Baticle pour les enfants de maternelles de l'école Aristide Briand à 9H00, de l'école Jean Hochet à 10 H 15 et de l'école Hubert Michel à 14H00, présenté par « Scène et vision », spectacle « Le Premier Noël de Perle ».

Compte-tenu du contexte sanitaire, nous avons prévu 3 représentations afin de ne pas brasser les enfants. Coût **969,95 € TTC pour 3 représentations**.

Le Père Noël sera présent ces jours-là.

33 – Participation frais de scolarité d'un enfant – Information

Un enfant de la Commune est scolarisé dans une classe élémentaire spécialisée à Compiègne ; celle de Ribécourt-Dreslincourt n'étant pas adaptée à son handicap. Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 884 €.

VII – CULTURE – JEUNESSE

Rapporteur : Mme BILLOIR

34 – Exposants Brocante 2021- Délibération n°2021-152

La météorologie du dimanche 03 octobre 2021 n'ayant pas été clémente, il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur une reconduction de l'inscription des exposants prévus en 2021 à titre gratuit pour l'an prochain aux mêmes conditions (métrage identique).

La commission culture réunie le jeudi 25 novembre dernier a émis un avis favorable.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

35 – Marché de Noël - Information

Le Marché de Noël s'est déroulé les 04 et 05 décembre au centre Yves Montand.

L'installation des 46 exposants s'est faite sur la matinée du 04 décembre et l'ouverture au public comme suit :

Samedi 04 décembre de 14H00 à 19H00 et Dimanche 05 décembre de 10H00 à 18H00.

Un animateur et un Père Noël ont été prévus (1 200,00 €) et un vigil pour la nuit du samedi au dimanche (350,00 €).

Un chalet « vente de crêpes » et une vente de sapins par le lycée horticole se sont installés à l'extérieur.

Compte-tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été organisé de pot pour l'inauguration du marché de Noël.

NB : le pass sanitaire ou le test PCR ont été vérifiés par la Police Municipale à l'entrée du Centre Yves Montand et le port du masque était obligatoire.

36 – Concert de Noël - Information

Le concert de Noël a eu lieu le samedi 04 décembre prochain à 21H00 en l'église de Ribécourt et a été assuré par l'Orchestre d'Harmonie du Monde musical (1 000,00 €), composé d'une trentaine de musiciens amateurs de tous genres (classique, variété, films, jazz...)

VIII – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

37 – Expropriation AD 3 – Délibération n°2021-153

Dans le but de réaliser une extension de la garderie multi-accueil « Les p'tites Canailles » afin de s'adapter à l'accroissement de la population dans les années à venir, la Commune souhaite acquérir le terrain accolé à la structure situé passage Anatole France et cadastré AD 3 d'une superficie de 1 111 m².

Par courrier en date du 15/11/2021 et après estimation du service des domaines en date du 29/10/2021 estimant la valeur vénale au prix de 80 000 euros, la Commune a fait une offre restée à ce jour sans réponse.

Monsieur le Maire propose d'engager une procédure d'expropriation par Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir le terrain si aucun accord amiable n'est trouvé.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

38 – Acquisition parcelles Bostik – Délibération

Ajourné

IX – COMMUNICATION

Rapporteur : M. COPPIN

Les points suivants ont été évoqués et validés lors de la commission réunie le 09 novembre dernier.

39 – Convention partenariat avec "Les Rencontres Audiovisuelles" – Délibération n°2021-154

Pour la 4^{ème} fois, la médiathèque Roland Florian inscrit à sa programmation le « Ciné soupe », proposé par l'association les Rencontres Audiovisuelles, installée à Lille.

Cette programmation est prévue le mercredi 2 février 2022 :

- 1^{ère} séance à 15h dédiée aux lycéens du lycée horticole et du lycée Arthur Rimbaud
- 2^{nde} séance à 18h30, pour le tout public à partir de 8 ans

L'animation, s'organise sur 3 temps :

- Projection de 11 courts-métrages
- Echanges autour de ces courts-métrages
- Dégustation de soupe ou goûter

Le coût des 2 projections s'élève à 1050 euros TTC

Nous renouvelons notre confiance à l'association des rencontres Audiovisuelles :

- Pour son expertise puisque depuis 1998 cette association se consacre aux nouvelles images en région Hauts de France
- Il s'agit d'un partenaire régional
- Pour le court-métrage, rarement promu et que le public connaît peu
- Pour la qualité et la diversité de la sélection des courts-métrages
- Pour la dimension pédagogique de l'animation : éducation à l'image. Un temps d'échanges est mis en place abordant les techniques, les thématiques...
- Pour la convivialité et l'identité « soupe »

Nous renouvelons cette animation :

- Devant le succès connu par cette animation, affichant complet à chaque fois
- Elle nous permet de promouvoir le 7^{ème} art et de valoriser notre fonds DVD

- Elle permet de développer des partenariats

Il convient donc d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention afin de mettre en place cette manifestation.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

40 – Choix du prestataire panneau d'affichage lumineux – Information

Les panneaux d'affichage lumineux étant défectueux, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

	Deux panneaux pitch 6mm : 1 simple face (Dreslincourt) et 1 double face (Ribécourt)		
	CHARVET	LUMIPLAN	CENTAURE SYSTEMS
2 panneaux pitch 6 mm	36 100€ HT	32 990€ HT	37 151€ HT
Abonnement 3G ou 4G	3G 480€ HT/an	4G 400 HT/an	4G 717,60€ HT/an
Hébergement	420€ HT/an	Hébergement / Maintenance service inclus	
Contrat maintenance	à partir de la 2 ^{ème} année 2 150€ HT	à partir de la 3 ^{ème} année 1 979,40€ HT	à partir de la 3 ^{ème} année 2 617€ HT
Génie civil	inclus	inclus	inclus
Recyclage	500€ HT	inclus	inclus
		délai : entre fin décembre et mi-janvier	Abonnement 4G gratuit à partir de la 3 ^{ème} année avec le contrat maintenance

La commission réunie le 09 novembre dernier a choisi la proposition de LUMIPLAN.

41 – Médiathèque – Modification du règlement intérieur – Délibération n°2021-155

Il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de la Médiathèque dans le but de :

- Pallier les mises en recouvrement classées sans suite par le Trésor Public pour non restitution de documents empruntés, le montant à recouvrer étant inférieur ou égal à trente euros.
- Créer un forfait dans une démarche dissuasive et non « répressive ».
- Créer un forfait dans un souci d'équité. Ainsi certains usagers spontanément rachètent les documents égarés ou abîmés quand d'autres ne rendent pas leurs livres et aucune suite n'est donnée car le montant est inférieur ou égal à trente euros.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

42 – Convention partenariat avec l'IMPRO – Délibération n°2021-156

Dans une démarche de sensibilisation au développement durable et de reconnaissance des savoir-faire des élèves de l'IMPro Public, cet établissement et la médiathèque Roland Florian proposent de développer un projet commun autour de la végétalisation de la médiathèque et la création d'une ambiance dans l'esprit d'un troisième lieu.

L'idée est d'aboutir à la mise en place de deux installations végétales dans l'année, installation végétale ne nécessitant pas de soin ni entretien dans un premier temps avec un budget prévisionnel de 150,00 € par opération :

- Un décor « automnal » concernant l'automne et l'hiver
- Un décor « printanier » concernant le printemps et l'été

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

X – CMJ

Rapporteur : Mme FRÉTÉ

43 – Installation de 2 nouvelles conseillères Municipales Jeunes – Information

Soukaïna SAILLIOT et Nolan MADI, élèves de l'école Hubert MICHEL et membres du CMJ ont déménagé. Le règlement intérieur du CMJ prévoit le point suivant : les enfants qui n'habitent plus

la commune sont démissionnaires. Nous avons fait la demande auprès des enfants de l'école Hubert MICHEL qui n'ont pas été élus et qui ont obtenu le plus de voix lors de l'élection de juin pour qu'ils intègrent le CMJ.

Agathe GIROUX et Stella MICHINEAU ont été contactées. Après réflexion, elles ont donné leur accord. Elles ont intégré le CMJ, le mardi 30 novembre dernier (lors de la réunion du CMJ). Nous leur souhaitons la bienvenue.

Vu pour être affiché le 17/12/2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Ribécourt-Dreslincourt, le 20/12/2021

Le maire,

Monsieur **LÉTOFFÉ** Jean-Guy